

Délibération n°2026-06-106

Date de convocation : 24 juin 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 45	Votants : 45
------------------------------	---------------	--------------

Affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes

L'an deux mille vingt-six, le 30 du mois de juin à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau, régulièrement convoqué, s'est réuni à Guiclan, salle polyvalente Le Triskell, sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, Mme QUÉLENNEC Marie-Françoise, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme GUILLERM Elisabeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, M. POSTEC Jean-Luc, M. MOAL Pierre-Yves, Mme CRENN Nadia, Mme AUFFRET Eliane, M. RAMONET Thierry, M. MARCHAL Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, Mme KÉROUANTON Rachel, M. PLOUZANÉ Philippe, Mme MARY Emmanuelle, M. LE SCANF David, M. SALIOU Sébastien, Mme GRALL Marie-Laure, Mme PICART Sophie, M. JÉZÉQUEL Sébastien, Mme SAINT-BLANCARD Céline, Mme PÉRON Morgane, M. GILET Yves-Marie, M. SAOUT Erwan, Mme BOURMAUD Nadège, Mme GEORGELIN Anne-Catherine, M. GAUNEZ Romain, M. POLARD Matthieu, Mme L'ERROL Marion, Mme LEGAL Juliette, M. ROBERT Benjamin, M. PINSON CHAGNIOT Estéban

Ont donné
procuration /

Absent(s) excusé(s) /

Participent aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services, Mme THOMAS Valérie, directrice financière

Secrétaire de séance : Mme LEGAL Juliette

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31 concernant l'examen et le vote du compte administratif et du compte de gestion, ainsi que l'article L. 2311-5 concernant l'affectation du résultat de l'exercice ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2026-06-105 du 30 juin 2026 approuvant les comptes administratifs 2025 du budget principal et des budgets annexes (ordures ménagères, Equipôle, immobilier d'entreprises, zones d'activités, eau et assainissement) ;

Considérant que l'affectation du résultat doit être conforme aux règles définies par l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales. Elle sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068). Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au R002), soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions ;

Le conseil communautaire,

Vu la commission ressources en date du 17 juin 2026,

Vu la conférence des maires en date du 23 juin 2026,

Ayant entendu son rapporteur, M. Thierry Marchal, Vice-président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Affecte les résultats tels que présentés ci-dessous :

Budget principal

a. Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice	7 193 247,33€
b. Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit) – D001	
c. Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) – R001	393 838,16€
<u>Restes à réaliser en investissement</u>	
recettes	0
moins	
dépenses	644 327,52€
d. Soldes des restes à réaliser d'investissement 2025	-644 327,52€
e. Besoin en financement = d - c	250 489,36€
AFFECTATION	
1. Au 1068 (couverture minimum du besoin de financement)	300 000,00€
2. Au R002 pour le solde (excédent de fonctionnement reporté)	6 893 247,33€

Affecter le résultat de fonctionnement de 7 193 247,33€ comme suit :

- 300 000,00€ au R1068 pour permettre la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
- 6 893 247,33€ au R002 en excédent de fonctionnement reporté.

Budget annexe Ordures ménagères

a. Excédent d'exploitation à la clôture de l'exercice	1 344 218,97€
b. Solde d'exploitation de la section d'investissement (déficit) – D001	
c. Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) – R001	500 182,39€
<u>Restes à réaliser en investissement</u>	
recettes	0
moins	-
dépenses	279 563,97€
d. Soldes des restes à réaliser d'investissement 2025	-279 563,97€
e. Besoin en financement = d-c	0
AFFECTATION	
1. Au 1068 (affectation en réserve pour le surplus du besoin de financement)	0
2. Au R002 pour le solde (excédent d'exploitation reporté)	1 344 218,97€

Affecter le résultat de fonctionnement de 1 344 218,97€ comme suit :

- 1 344 218,97€ au R002 en excédent d'exploitation reporté.

Budget annexe Equipôle

a. Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice	74 613,80€
b. Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit) – D001	-78 354,03€
c. Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) – R001	0
<u>Restes à réaliser en investissement</u>	
recettes	0
moins	-
dépenses	0
d. Soldes des restes à réaliser d'investissement 2025	0
e. Besoin en financement = b + d	78 354,03€
AFFECTATION	
1. Au 1068 (couverture minimum du besoin de financement)	74 613,80€
2. Au D002 pour le solde (déficit de fonctionnement reporté)	

Affecter le résultat de fonctionnement de 74 613,80 € comme suit :

- 74 613,80€ au R1068 pour permettre la couverture partielle du besoin de financement.

Budget annexe Immobilier d'entreprises

a. Déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice	-17 178,91€
b. Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit) – D001	
c. Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) – R001	84 225,74€
<u>Restes à réaliser en investissement</u>	
recettes	0
moins	-
dépenses	0
d. Soldes des restes à réaliser d'investissement 2025	0
e. Besoin en financement	0
AFFECTATION	
1. Au 1068 (couverture minimum du besoin de financement)	0
2. Au D002 pour le solde (déficit de fonctionnement reporté)	-17 178,91€

Affecter le résultat de fonctionnement de -17 178,91 € comme suit :

- 17 178,91€ au D002 en déficit de fonctionnement reporté.

Budget annexe Zones d'activités (comptabilité de stocks)

a. Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice	0€
b. Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit) – D001	
c. Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) – R001	1 514 845,13€
<u>Restes à réaliser en investissement</u>	
recettes	0
moins	-
dépenses	0
d. Soldes des restes à réaliser d'investissement 2025	0
e. Excédent/besoin de financement	0
AFFECTATION	
1. Au D002 pour le solde (déficit de fonctionnement reporté)	0

Le solde est nul en fonctionnement, aucun résultat à affecter (pas de 1068 en comptabilité de stocks).

Budget annexe Eau

a. Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice	3 076 594,65€
b. Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit) – D001	-1 691 231,99€
c. Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) – R001	
<u>Restes à réaliser en investissement</u>	
recettes	1 120 313,13€
moins	-
dépenses	1 261 212,70€
d. Soldes des restes à réaliser d'investissement 2025	-140 899,57€
e. besoin de financement = b+d	1 832 131,56€
AFFECTATION	
2. Au 1068 (couverture minimum du besoin de financement)	1 832 132,56€
3. Au R002 pour le solde (excédent de fonctionnement reporté)	1 244 463,09€

Affecter le résultat de fonctionnement de 3 076 594,65€ comme suit :

- 1 832 131,56€ au R1068 pour permettre la couverture du surplus du besoin de financement,
- 1 244 463,09€ au R002 en excédent d'exploitation reporté.

Budget annexe Assainissement

a. Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice	1 361 038,82€
b. Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit) – D001	-515 668,19€
c. Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) – R001	
<u>Restes à réaliser en investissement</u>	
recettes	631 247,45€
moins	
dépenses	1 022 481,88€
d. Soldes des restes à réaliser d'investissement 2025	-391 234,43€
e. besoin de financement = b + d	906 902,62€
AFFECTATION	
4. Au 1068 (couverture minimum du besoin de financement)	906 902,62€
5. Au R002 pour le solde (excédent de fonctionnement reporté)	454 136,20€

Affecter le résultat de fonctionnement de 1 361 038,82 € comme suit :

- 906 902,62€ au R 1068 pour permettre la couverture du surplus du besoin de financement,
- 454 136,20€ au R002 en excédent d'exploitation reporté.

- **Autorise le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 03 juillet 2026.

La Secrétaire de séance,
Juliette LEGAL.



Le Président,
Henri BILLON.

